



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N° AO/Z00/DBA/043/2023

**FOURNITURE ET DÉPLOIEMENT DE TROIS (3) APPLIANCES DE SAUVEGARDE DE
DONNÉES, DE TYPE DELL EMC DATADOMAIN DD6900**

Août 2023

PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

I.1. Préambule

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- son Siège, basé à Dakar ;
- une Direction Nationale dans chacun des Etats membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA, sis à Abidjan ;
- le Centre de Traitement Fiduciaire (CTF), établi à Yamoussoukro ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC), sise à Paris.

I.2. Objet

Le présent dossier d'appel d'offres porte sur la fourniture de matériels, de logiciels, de services informatiques, et de licences associées requis pour la sauvegarde des données de production de la BCEAO, notamment la fourniture et le déploiement de trois (3) Appliances de sauvegarde de données, de type Dell EMC Datadomain DD6900.

I.3. Allotissement

Le dossier d'appel d'offres est constitué d'un lot unique et indivisible, portant sur la **fourniture et au déploiement de trois (3) Appliances de sauvegarde de données, de type Dell EMC Datadomain DD6900.**

Les services attendus au titre du déploiement porteront sur l'installation, la configuration et l'intégration des composants matériels et logiciels des infrastructures proposées dans l'environnement de la Banque, ainsi que la formation et le transfert de compétences aux équipes internes, afin de leur permettre une prise en charge pleine et entière des tâches d'exploitation et d'administration y afférentes.

I.4. Option

La Banque dispose de la solution Networker avec des licences requises pour la gestion de ses sauvegardes et restaurations.

Néanmoins, il est demandé aux soumissionnaires de proposer, en option, une offre technique et financière pour la **fourniture et le déploiement du logiciel de sauvegarde et de restauration Veeam.**

I.5. Conditions de participation

La participation au présent appel d'offres est ouverte à tous les soumissionnaires éligibles, disposant de qualifications techniques et financières correspondant aux exigences des termes de références.

Toutefois, les sociétés impliquées dans des activités illégales, notamment le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme, la corruption, ainsi que toute pratique collusoire, frauduleuse ou coercitive, ne sont pas autorisées à prendre part au présent appel à concurrence.

En outre, tout soumissionnaire en situation de conflit d'intérêt devra en informer la Banque Centrale dans sa lettre de soumission, en précisant les termes dudit conflit d'intérêt.

I.6. Groupement

Les groupements sont autorisés dans le cadre du présent appel d'offres. Toutefois, seule la forme du "groupement solidaire" est acceptée.

A ce titre, les entreprises concernées devront présenter, dans leurs soumissions, l'acte constitutif du groupement signé par les Parties concernées. Ce document devra indiquer, en outre, le chef de file dudit groupement.

I.7. Sous-traitance

La sous-traitance est subordonnée à l'accord préalable écrit de la Banque Centrale. Si elle est autorisée, cette sous-traitance ne peut excéder 30% de la valeur du contrat de base.

I.8. Conformité des offres

Toute offre qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel d'offres sera rejetée pour non-conformité.

I.9. Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au moins cent vingt (120) jours à compter de la date de transmission.

I.10. Langue de soumission

Les offres et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

Les notices des équipements pourront être rédigées dans une autre langue, à condition d'être accompagnées d'une traduction certifiée desdites notices en français.

I.11. Frais de soumission

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. La Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais, ni tenue de les régler ou de les rembourser, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

I.12. Monnaie de soumission et de paiement

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, les soumissions valorisées en euros seront acceptées pour les fournisseurs établis hors de la zone UMOA. Pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

I.13. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, la Banque Centrale bénéficie dans le cadre du présent dossier d'appel d'offres, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les États membres de l'UMOA.

A ce titre, le cas échéant, les formalités d'obtention du titre d'exonération seront accomplies en relation avec les services compétents de la BCEAO.

I.14. Propriété des documents et droits d'auteur

Les documents et les livrables fournis par le Fournisseur dans le cadre de l'exécution de ses missions resteront la propriété de la Banque.

Les droits d'auteur de tous les documents préparés par le Fournisseur demeureront sa propriété. Cependant, le Fournisseur devra autoriser la Banque, sans préalable, à utiliser ces documents pour la réalisation d'autres prestations similaires ou supplémentaires, sans qu'il puisse prétendre à quelque indemnité que ce soit.

Le Fournisseur est censé avoir reçu l'autorisation écrite des détenteurs des procédés brevetés ou protégés, des droits de licences et autres, utilisés par lui dans le cadre du présent marché.

La responsabilité de la Banque ne saurait en aucun cas être engagée à l'occasion d'un litige à ce sujet.

I.15. Modalités de paiement

En cas d'attribution, les modalités de règlement proposées sont les suivantes :

- une avance de trente pour cent (30 %) à la signature du contrat contre la fourniture d'une lettre de garantie à première demande délivrée par un organisme financier de premier ordre reconnu par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie est effectuée par la Banque Centrale, à la date de signature du dernier bordereau de livraison ;
- soixante-cinq pour cent (65 %) à la livraison et l'installation conformes des infrastructures, attestées par la signature du dernier procès-verbal de réception provisoire ;
- cinq pour cent (5 %) au titre de la retenue de garantie libérable à la fin de la période de garantie de cinq (5) ans, dès la réception définitive.

I.16. Présentation des soumissions

Toute proposition qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel d'offres sera rejetée pour non-conformité.

Aucune réclamation ne pourra être faite à la BCEAO quant à la justification de ses choix lors de l'adjudication.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute proposition et d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les propositions, à tout moment, avant la signature du contrat.

I.17. Présentation des offres

Les offres devront comprendre les quatre (4) parties ci-après :

- une lettre de soumission ;
- une présentation du soumissionnaire ;
- une proposition technique ;
- une proposition financière.

I.17.1. Lettre de soumission

Les soumissionnaires devront produire une lettre de soumission selon **le modèle joint en Annexe**, précisant tous les éléments de leurs propositions qui les engagent contractuellement.

Cette lettre devra être signée par un responsable dûment habilité de l'entreprise soumissionnaire.

I.17.2. Présentation du soumissionnaire

Le Soumissionnaire devra fournir les informations ci-après :

- présentation succincte de la société et des activités ;
- numéro du registre du commerce ;
- attestation d'immatriculation et de paiement des cotisations à l'Institution de sécurité sociale ;
- références financières (états financiers certifiés des trois (3) derniers exercices, 2020, 2021 et 2022) ;
- la liste et les adresses complètes des transitaires du soumissionnaire dans les deux (2) pays de l'UMOA concernés à savoir la Côte d'Ivoire et le Sénégal ;
- le nom du représentant local pour la prise en charge de la maintenance des équipements pendant la période de garantie ;

En cas de sous-traitance, les mêmes informations concernant le sous-traitant devront être communiquées à la Banque Centrale.

Par ailleurs, le soumissionnaire devra communiquer des références bancaires conformes aux normes de codification bancaire internationales.

I.17.3. Offre technique

L'offre technique devra comprendre au minimum les informations et documents ci-après :

- les spécifications techniques, fonctionnelles et normes de performance, des équipements conformément aux exigences définies dans la deuxième partie du présent dossier d'appel d'offres ;
- les fiches techniques et prospectus en couleur des équipements proposés ;
- la liste d'au moins trois (3) références de projets similaires appuyées par les attestations de bonne exécution ou tout autre document équivalent ;
- le planning d'exécution ;
- la formulation d'avis et remarques ;
- la communication de toute autre information technique jugée utile.

I.17.4. Offre financière

L'offre financière devra être ferme, non révisable, exprimée hors taxes et hors douane en franc CFA ou en euros, et comprendre :

- le devis détaillé de l'offre de base pour les fournitures ;
- le coût annuel des services d'assistance et de support (mise à jour, réparation) ;
- le devis détaillé des options et services connexes ;
- les quantités ;
- les prix unitaires ;
- le coût total ;
- le taux de remise ;
- le total net.
- les frais de livraison ;
- tous frais nécessaires non explicitement cités.

Les prix indiqués par le soumissionnaire devront être établis en hors taxes et hors douane. Ces prix devront comprendre tous les coûts récurrents durant le cycle de vie des équipements, conformément à la méthodologie TCO « Total Cost of Ownership, Coût total de possession ».

Toute prestation ou service, proposé par le soumissionnaire dans son offre et pour lequel aucun prix n'est fourni, sera considéré comme inclus dans l'offre principale et ne donnera lieu à aucune facturation supplémentaire.

L'utilisation éventuelle de moyens de livraison exceptionnels, même avec l'accord de la BCEAO, ne saurait ouvrir au fournisseur un droit quelconque à supplément ou indemnité.

I.18. Agrément

Les soumissionnaires devront fournir, dans leur soumission, la preuve de l'agrément des éditeurs.

I.19. Actualisation des offres techniques

Au regard des évolutions technologiques du marché de matériels informatiques, il sera demandé au soumissionnaire retenu de réviser son offre pour tenir compte des évolutions technologiques éventuelles si un délai de six (6) mois s'écoule entre le lancement de l'appel d'offres et la signature du contrat de marché.

I.20. Délais de livraison, d'installation et de configuration

Les délais de livraison, d'installation et de configuration, le cas échéant, devront être indiqués dans la soumission et commenceront à courir à compter de la date de signature du marché.

Ces délais devront être scrupuleusement respectés sous peine d'application d'une pénalité égale à un pour mille (1 ‰) du montant de la commande, par jour calendaire de retard. Toutefois, le montant de ces pénalités ne pourra excéder trois pour cent (3 %) du prix du marché.

I.21. Lieux de livraison

La livraison des équipements se fera dans les locaux de la BCEAO aux adresses indiquées dans le tableau ci après:

PAYS	SITES	ADRESSES
COTE D'IVOIRE	Agence Principale d'Abidjan	Avenue Abdoulaye FADIGA, BP 01 1769 Abidjan 01 Tél. : (225) 20 20 84 00 / 20 20 85 00 Fax : (225) 20 22 28 52
SENEGAL	Agence Principale de Dakar	Bd du Général de Gaulle, angle Triangle Sud, BP 3159 Dakar Tél. : (221) 33 889 45 45 Fax : (221) 33 823 57 57
	Siège à Dakar	Avenue Abdoulaye FADIGA BP 3108 – DAKAR Tél. : (221) 33 839 05 00 Fax : (221) 33 823 93 35

I.22. Réception

La réception est effectuée en deux temps selon la procédure suivante :

- réception provisoire après la livraison, l'installation, la configuration et le constat du bon fonctionnement des équipements ;
- réception définitive à la fin de la période de garantie de cinq (5) ans, après la levée de toutes les réserves émises et la constatation du bon fonctionnement de l'ensemble des équipements livrés, installés et configurés.

Les réceptions provisoire et définitive feront l'objet de procès-verbaux signés par les deux parties.

I.23. Garantie

Tous les équipements devront être livrés neufs avec les dernières versions logicielles en date. Ils sont garantis pendant cinq (5) ans, pièces et main-d'œuvre dans les locaux de la BCEAO.

A cet égard, les fournisseurs devront préciser dans leurs offres, la durée de la garantie de base et faire une offre pour porter à cinq (5) ans la durée totale de la garantie. En cas de non-conformité, le retour des équipements est fait entièrement à la charge du fournisseur.

La date de prise d'effet des garanties, des services d'appui technique et des licences d'utilisation associés aux équipements livrés devra être postérieure à la date de livraison dans les locaux de la BCEAO établie par le bordereau de livraison. Le non-respect de cette clause est un motif de rejet ou de résiliation du marché pour cause de non-conformité.

La garantie couvre les vices cachés pouvant affecter le fonctionnement des équipements, la fourniture de pièces détachées ainsi que tous les frais liés aux réparations qui sont effectuées (transport, déplacement, hébergement, main d'œuvre, etc.) durant la période de référence.

La Banque Centrale appliquera une retenue de garantie égale à 5% du montant total du marché jusqu'au terme de la période de cinq (5) ans, à compter de la date de signature du procès-verbal de réception provisoire.

I.24. Assurance

Les soumissionnaires devront, à leur charge, souscrire une police d'assurance valable pendant toute la durée du contrat et s'engager à fournir, sur demande, le certificat correspondant.

I.25. Confidentialité

Dans le cadre de la présente mission, chaque partie devra s'engager à préserver le caractère confidentiel de toute information communiquée comme telle. Ainsi, le soumissionnaire retenu sera tenu notamment de :

- garder confidentiels tous documents et informations de quelque nature qu'ils soient, qui lui auront été communiqués par la BCEAO ou dont il aura eu connaissance, quels qu'en soient la forme, le support et le contenu, dans le cadre de l'exécution du marché ;
- n'utiliser ces documents et informations qu'aux seules fins d'exécuter le marché. En conséquence, même après la cessation du contrat, le Fournisseur ne pourra les communiquer à des tiers ou les exploiter dans ses relations avec ceux-ci, sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la BCEAO ;
- prendre toutes les dispositions nécessaires, notamment auprès des membres de son personnel appelés à prendre connaissance de ces documents ou à connaître ces informations, et dont le fournisseur répond entièrement en la matière, pour prévenir et éviter leur divulgation à des tiers, de quelque manière que ce soit ;
- restituer sans délai à la BCEAO, à sa demande, au terme de l'exécution du marché ou à la date de sa prise d'effet, les documents, rapports et données ainsi que toutes autres informations qu'elle juge confidentielles.

I.26. Date et heure limite de transmission des offres

Les offres devront exclusivement être transmises **en version PDF**, par voie électronique à l'adresse courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int au plus tard **le jeudi 31 août 2023 à 12 heures TU**, délai de rigueur.

Les courriels de transmission devront porter le titre "**Appels d'offres pour la fourniture et le déploiement de trois (3) Appliances de sauvegarde de données, de type Dell EMC Datadomain DD6900**".

Les fichiers volumineux ne pouvant pas être transmis en un seul message pourront faire l'objet de plusieurs envois. Dans ce dernier cas, il conviendrait de préciser, en fonction du nombre d'envois, la mention 1/X, X étant le nombre total d'envoi de la soumission.

Les plis expédiés par voie postale (DHL, Chronopost, EMS, etc.) ou par porteur ne seront pas recevables.

I.27. Evaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à la vérification de conformité, à l'évaluation et au classement des propositions reçues.

Préalablement à l'évaluation des offres, la BCEAO se réserve le droit de procéder à la vérification de l'éligibilité des soumissionnaires, eu égard notamment aux législations relatives à la lutte contre les activités illégales visées dans la clause I.5 du présent document, en vigueur dans l'espace UMOA.

L'évaluation des offres s'effectuera sur la base de leur conformité aux spécifications techniques des termes de référence, d'une part, et de l'analyse ainsi que de la comparaison des prix proposés, qui s'effectueront au regard des critères économiques et financiers, d'autre part.

Il sera procédé à des ajustements de prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

A l'issue du dépouillement, le marché pourra faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti.

Le montant de l'offre du soumissionnaire devra correspondre à 100% des livrables requis pour ce marché.

Les quantités pourront faire l'objet d'une augmentation ou d'une diminution à hauteur de 30%, à la discrétion de la Banque Centrale.

I.28. Vérification de la qualification des candidats

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier par tous les moyens appropriés les capacités technique et financière, notamment la solvabilité du fournisseur classé premier à exécuter le marché de façon satisfaisante.

Cette vérification sera fondée sur l'examen des preuves de qualification que la Banque Centrale jugera nécessaires.

Si l'examen n'est pas satisfaisant, son offre sera rejetée et la Banque Centrale procédera à l'examen de l'offre classée en deuxième proposition.

I.29. Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre est la plus économiquement avantageuse pour la Banque Centrale et non celle dont le montant est le plus bas.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre et d'annuler, le cas échéant, l'appel d'offres en rejetant toutes les soumissions, à tout moment, avant l'attribution du marché.

Avant l'attribution du contrat, la BCEAO se réserve le droit de procéder à une vérification du caractère raisonnable des prix proposés dans le cadre de la présente procédure.

Une conclusion négative (des prix déraisonnablement élevés ou bas) constituera un motif de rejet de l'offre, à la discrétion de la BCEAO. Dans ce cas, elle pourra inviter le soumissionnaire classé deuxième à l'issue de l'évaluation technique et financière des offres pour des négociations.

I.30. Publication des résultats et notification de marché

Les résultats de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO.

A cet égard, tout soumissionnaire pourra former un recours gracieux par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et des Ressources Humaines, dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la date de publication des résultats provisoires. Ledit recours ne pourra porter que sur l'attribution du marché.

Le délai de réponse de la BCEAO est de dix (10) jours maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours devra être considéré comme rejeté.

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat pourrait lui être soumis pour signature.

La date de signature du contrat par les deux Parties constitue le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

I.31. Litiges et contestations

Les Parties s'efforceront de régler à l'amiable tout différend né de l'exécution ou de l'interprétation du marché.

A défaut de règlement à l'amiable, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), et tranché par un (1) arbitre ad hoc désigné conformément à ce Règlement.

L'arbitrage se déroulera en langue française à Dakar (Sénégal), selon le droit sénégalais.

Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la Partie succombante.

I.32. Informations complémentaires

Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires pourront prendre l'attache de la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courriel au moins cinq (5) jours calendaires avant la date limite de dépôt des offres à l'adresse : courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int.

Toute demande de renseignements qui parviendra au-delà du délai précité ne sera pas prise en compte.

Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront mises en ligne sur le site Internet de la BCEAO à l'adresse www.bceao.int. A ce titre, les candidats sont invités à visiter régulièrement ledit site.

DEUXIÈME PARTIE : TERMES DE RÉFÉRENCES

II.1. Présentation de l'existant

Le système de sauvegarde de la Banque repose sur le logiciel EMC Networker et trois (3) Appliances Dell EMC Datadomain DD4200 réparties sur trois (3) sites.

Les données de sauvegardes sont agrégées sur le site principal, puis répliquées sur les deux (2) autres sites, à savoir le site de haute disponibilité et celui de secours.

II.2. Spécifications technique

Les soumissionnaires sont invités à proposer trois (3) Appliances de sauvegarde de type Datadomain répondant chacun aux caractéristiques minimum, ci-après :

- Appliance EMC Datadomain DD6900 ;
- capacité utile de cent téraoctets (100 To) ;
- deux (2) interfaces 1 GbE cuivre minimum ;
- deux (2) interfaces 10 GbE Fibre minimum ;
- des licences nécessaires pour le stockage, la réplication et le cryptage des données sauvegardées par Networker ;
- des licences nécessaires pour le transfert des sauvegardes de longue durée sur une baie de type ECS EX300 ;
- des alimentations redondantes et changeables à chaud ;
- des accessoires d'installation et de configuration ;
- format rack ;
- des composants de dernière génération avec les dernières versions logicielles récentes.

II.3. Autres prestations attendues

Outre la fourniture du matériel et des licences associées, il est attendu de l'adjudicataire les prestations ci-après :

- l'assemblage et l'installation des équipements dans les racks ainsi que leur intégration au système de sauvegarde de la Banque ;
- la migration des données des DataDomain DD4200 existants vers les nouveaux ;
- la fourniture de la documentation complète des diverses solutions ;
- la fourniture sur support électronique des schémas d'intégration et des documents de configuration et d'installation ;
- la formation et le transfert de compétences sur l'administration et l'exploitation de la solution pour une équipe de cinq (5) personnes. A cet égard, un programme de formation, couvrant l'ensemble des fonctionnalités, devra être proposé par les soumissionnaires dans leurs offres.

Par ailleurs, les soumissionnaires devront proposer un dossier de réception dans lequel figureront, pour chaque fonctionnalité, la nature des tests à réaliser, les conditions de déroulement desdits tests et les résultats attendus.

Il convient de préciser que les spécifications techniques sus-énumérées ne sont pas limitatives. En effet, les soumissionnaires peuvent proposer dans leurs offres des améliorations, qui pourraient, le cas échéant, se traduire par des options relativement aux spécifications de base.

II.4. Quantités et livrables

Tous les équipements et les solutions seront livrés avec des alimentations électriques 220-230V-50 Hz et cordons prise mâle type E/F (Norme CEE 7/7).

Les tableaux ci-après précisent, de façon détaillée, les livrables attendus et les quantités pour chaque site de livraison.

SIÈGE :

Désignation	Quantité
Appliance Datadomain DD6900	1
Support et extension de garantie à 5 ans pour l'appliance DD6900	1

AGENCE PRINCIPALE D'ABIDJAN :

Désignation	Quantité
Appliance Datadomain DD6900	1
Support et extension de garantie à 5 ans pour l'appliance DD6900	1

AGENCE PRINCIPALE DE DAKAR :

Désignation	Quantité
Appliance Datadomain DD6900	1
Support et extension de garantie à 5 ans pour l'appliance DD6900	1

II.5. Offre optionnelle relative au logiciel Veeam

Les soumissionnaires sont invités à proposer, en option, en alternative à la solution de sauvegarde et de restauration Networker usitée à la Banque, la fourniture du logiciel Veeam et des licences requises. La solution Veeam devra répondre aux caractéristiques minimum ci-après :

- être compatible avec les infrastructures de sauvegarde de type EMC DataDomain ;
- proposer des fonctionnalités complètes de sauvegarde et de restauration pour des environnements virtuels et physiques, aux fins de la sauvegarde des machines virtuelles, serveurs physiques, postes de travail et applications spécifiques ;
- intégrer des fonctions de sauvegarde incrémentielle et de déduplication permettant d'économiser l'espace de stockage et les fenêtres de sauvegarde ;
- permettre la récupération granulaire des fichiers, des dossiers, des objets d'applications et des données individuelles, à partir des sauvegardes, pour la restauration rapide des éléments spécifiques sans avoir à restaurer l'intégralité des sauvegardes ;
- offrir des fonctions de réplication des données, permettant de créer des copies de données en temps réel sur des sites distants, afin de garantir la disponibilité, en continue, des données et de minimiser les temps d'arrêt en cas de sinistre ;
- permettre la migration de données entre différents environnements (migration de machines virtuelles entre différents hyperviseurs ou migration de données vers le cloud) ;
- proposer des fonctions de surveillance et de reporting permettant de suivre, notamment l'état des sauvegardes, l'utilisation du stockage, et les performances du système, afin de permettre de gérer efficacement l'environnement de sauvegarde ;

offrir des fonctions d'intégration avec les principaux fournisseurs de services cloud, tels que Amazon Web Services, Microsoft Azure et Google Cloud, afin de permettre directement la sauvegarde et la restauration des données depuis le cloud.

ANNEXE 1 : Formulaire de soumission

(indiquer le lieu et la date)

A l' attention de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS
BCEAO/SIEGE

Objet : Fourniture et déploiement de trois (3) Appliances de sauvegarde de données, de type Dell EMC Datadomain DD6900

Nous, soussignés.....soumettons par la présente, une offre de prix pour la fourniture et le déploiement de trois (3) Appliances de sauvegarde de données, de type Dell EMC Datadomain DD6900 pour un montant total de.....FCFA HT/HD ou.....euro réparti comme suit (préciser selon le cas) :

La durée de validité de notre soumission est de cent vingt (120) jours pour compter du (indiquer la date).

Nous déclarons, par la présente, que toutes les informations et affirmations faites dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si notre proposition est retenue, à commencer la prestation au plus tard à la date convenue lors des négociations

Signataire mandaté

Nom et titre du signataire
